



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*L'article 107 de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vient renforcer l'information financière tant sur le fonds que la forme des documents budgétaires des collectivités territoriales.*

*Le présent document vise à répondre à cette obligation légale.*

Dans les 15 jours suivants leur adoption, les budgets sont mis à disposition du public dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et sont toujours consultables en mairie ou au siège de l'EPCI. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Il est également prévu, depuis le décret du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières: que lorsqu'il existe, une présentation simplifiée des informations contenues dans le budget primitif et le compte administratif doit être mise en ligne sur le site de la collectivité dans un délai d'un mois à compter de l'adoption par le conseil municipal de la délibération.

Cette publication devra présenter des informations financières claires et lisibles aux citoyens et s'accompagner: du rapport du débat d'orientation budgétaire (DOB), d'une note explicative de synthèse de budget primitif et d'une note explicative de synthèse du compte administratif.

Le compte administratif 2019 et le budget 2020 du CCAS ont été présentés lors de la séance du 7 Juillet 2020.

## I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

L'ordonnateur (le Président) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Pour le CCAS, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Opérations de l'exercice	126 589,59	128 114,19	3 231,75	3 151,00	129 821,34	<b>131 265,19</b>
Résultat exercice 2019		1 524,60		-80,75		1 443,85
Résultat antérieur reporté		25 038,37		3 730,36		<b>28 768,73</b>
<b>Résultat de clôture 2019</b>		<b>26 562,97</b>		<b>3 649,61</b>		<b>30 212,58</b>

Aussi, en 2019, le CCAS bénéficie d'un excédent de l'ordre de 1 524.60 € en fonctionnement et un déficit en investissement de 80.75 €.

Plus en détail et de manière simplifiée, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement sont établies comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019
002	Résultat reporté	
011	Charges à caractère général	13 958,70 €
60623	Alimentation	- €
60632	Fournitures de petit équipement	112,50 €
6064	Fournitures administratives	102,43 €
6156	Maintenance	3 401,56 €
6161	Primes d'assurance RC	529,01 €
6182	documentations gnles et techn.	619,09 €
6232	Fêtes et cérémonies	8 887,68 €
6236	Catalogues et imprimés	284,29 €
6247	Transports collectifs	- €
6251	Voyages et déplacements	22,14 €
6281	Adhésion, cotisations	- €
6228	Commissions, rémunérations interm et honoraires	- €
012	Charges de personnel	79 157,99 €
6332	FNAL	49,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDG	1 096,41 €
64111	Rémunérations principales	44 537,52 €
64112	NBI, SFT et IR	1 939,48 €
64118	Autres indemnités	8 560,13 €
6478	Autres charges sociales diverses (TR)	- €
6451	Cotisations URSSAF	9 705,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	11 235,29 €
6455	Cotisations assurance du personnel	2 035,16 €
65	Autres charges de gestion courante	32 501,90 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences	200,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 850,00 €
6542	Créances éteintes	- €
6568	Autres secours	29 450,88 €
6574	Subventions	- €
658	Charges diverses de gestion courante	1,02 €
67	Charges exceptionnelles	- €
6712	Amendes fiscales et pénales	- €
673	Titres annulés sur exercice antérieurs	- €
68	6817 - Provisions (dépréciation compte de tiers)	- €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>125 618,59 €</b>
023	Autofinancement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
6811	Dotations aux amortissements	971,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>971,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>126 589,59 €</b>

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2019
001	Résultat reporté	
RAR	Restes à réaliser	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	200,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	200,00 €
20	Immobilisations	804,75 €
2184	Mobiliers	77,64 €
2188	Immobilisations diverses	727,11 €
2183	Matériels informatiques	- €
2135	Agencements divers	- €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €
2764	Créance sur des particuliers	2 000,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 004,75 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
13913	Amortissement des subventions	227,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>227,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 231,75 €</b>

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 038,37 €
013	Atténuations de charges	214,32 €
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	214,32 €
6459	Remboursement sur charges de SS et prévoyance	- €
70	Produits des services et ventes diverses	20 479,56 €
7031	Concessions dans les cimetières	14 780,00 €
70878	Par d'autres redevables	5 699,56 €
74	Dotations	105 825,00 €
7473	Départements	1 575,00 €
7474	Participation des communes du GFP	104 250,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1,34 €
		1,34 €
77	Produits exceptionnels	1 366,97 €
7713	Libéralités reçues	700,00 €
7714	Recouvrement admission en non valeur	666,97 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>152 925,56 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
777	Quote part des subventions d'investissement	227,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>227,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>153 152,56 €</b>

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP2019
001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 730,36 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
10222	FCTVA	- €
1313	Subvention département	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	180,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	180,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €
2764	Créance sur des particuliers	2 000,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 180,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
28188	Immobilisations	384,00 €
28184	Mobiliers	587,00 €
021	Autofinancement	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	971,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>971,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 881,36 €</b>

## II - LE BUDGET PRIMITIF 2020 DU CCAS DE SAINT MANDRIER SUR MER

Le vote du budget primitif communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année. Mais le budget est aussi un acte d'autorisation : son adoption autorise le Président à engager les dépenses votées par le Conseil d'Administration.

Pour le CCAS, le Budget 2020 s'établit comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2020
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	26 562.97 €
011	Charges à caractère général	19 650,00 €	013	Atténuations de charges	0,00 €
012	Charges de personnel	82 700,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	15 145,03 €
65	Autres charges de gestion courante	43 210,00 €	74	Dotations	105 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
68	Provisions	325,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>146 385,00 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>147 358,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1200,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1200,00 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>227,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>147 585,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>147 585,00 €</b>

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020		RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 649,61 €
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €
20	Immobilisations	4 622,61 €	27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>5 500,00 €</b>
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>10 122,61 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>5 500,00 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>227,00 €</b>		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1200,00 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 349,61 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 349,61 €</b>

Les délibérations relatives au vote du Compte Administratif 2019 et du Budget Primitif 2020 ont été adoptés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration par délibérations en date du 7 Juillet 2020.